



expertise suite à un accident de travail

Par **titi**, le **18/04/2011** à **10:35**

Bonjour,

j'ai eu un accident de travail le 3/03/2009 après lequel j'ai eu des soins sans arrêt de travail. en mars 2011 je me suis fait opéré de l'épaule (toujours suite à ma déclaration d'accident du 3/03/2009 et mon employeur m'a fait expertiser 15 jours après mon opération. l'expert vient de rendre ses conclusions et ne reconnaît pas l'AT du 3/03/2009 mais stipule que cela pourrait rentrer dans le cadre de la maladie professionnelle. quel recours puis-je avoir pour les frais d'hospitalisation et d'intervention chirurgicale qui ont déjà eu lieu ? Sachant que j'ai déjà eu un AT avec arrêt de travail pour la même épaule en 2008 (non consolidé) et reconnu par la commission de réforme.

Par **Cornil**, le **20/04/2011** à **17:48**

Bonsoir "titi"

Bouh, cela ressemble à un emploi de droit public, ce qui n'est pas ma spécialité, vu les termes utilisés: "commission de réforme", etc.

Je ne peux même pas essayer de te répondre avant d'avoir plus.

Bon courage et bonne chance.